

Investissement locatif : comment tirer son épingle du jeu ?

Alors que depuis de nombreuses années les particuliers rêvaient tous d'investir dans la pierre, les freins apparaissent de plus en plus nombreux aujourd'hui...

Profiter de la baisse des prix ?

Les prix du mètre carré ont nettement baissé depuis deux ans, on pourrait donc être tenté de profiter de l'aubaine... Néanmoins la question reste posée.

Les prix, notamment en Ile-de-France mais aussi dans les grandes métropoles françaises, avaient tellement augmenté que les prix actuels restent très élevés.

Les investisseurs se demandent aussi combien de temps va perdurer cette baisse de prix et craignent de ne pas pouvoir valoriser leur bien à la revente.

La loi instaurée sous la Présidence Sarkozy, faisant passer la défiscalisation des investissements locatifs de 15 à 30 ans à également ralenti le marché. 30 ans, c'est plus d'une génération, cela signifie que les investisseurs n'auront sans doute pas le temps de profiter des efforts fournis dans la construction de leur capital et des risques pris...

La loi ALUR votée en février 2014, a obligé la fourniture d'un nombre substantiel de documents annexés à la promesse de vente d'un lot en copropriété... à peine appliquée depuis mars, elle a déjà fait l'objet de modifications. Ces changements permanents de réglementation ne participent donc pas à fluidifier le marché immobilier...

CIMM IMMOBILIER fête ses 35 ans !



Rejoignez notre réseau national immobilier
www.cimm-immobilier.fr - 04.76.48.24.31

Choisir son investissement locatif avec discernement

Par définition, un investissement locatif doit être loué pour être rentable. Méfiance donc dans les zones où l'immobilier est relâché, où l'offre de biens à vendre et à louer sont pléthores. Mieux vaut une rentabilité plus courte, mais assurée.

L'environnement est aussi une donnée fort importante. Alors que l'Etat se désengage de plus en plus des régions, que les régions et les villes ont de

plus en plus de mal à se financer, les grands projets urbains restent souvent dans les cartons. Mieux vaut ne pas faire trop de prospective et s'assurer d'un environnement agréable pour le locataire. Le conseil est donc de privilégier la sécurité et la qualité... tout en étant conscient que ce sont les couches moyennes de la population, qui, par réflexe sécuritaire, continuent à investir dans l'immobilier, contrairement aux cadres dont la méfiance s'est accrue...

Avec Cimm Immobilier, vous créez et animez votre propre réseau de mandataires immobiliers : un concept innovant !

Cimm Immobilier, qui fête ses 35 ans, lance une formule inédite de franchise : le développement de réseau de mandataires immobiliers. Découvrez.



L'idée est exclusive et n'est proposée que par Cimm Immobilier. Elle s'adresse à ceux qui veulent animer et manager un réseau, l'immobilier n'étant pas le cœur du métier.

Le principe de cette franchise inédite

Le manager franchisé recrute et anime son réseau de négociateurs. Responsable de son affaire et indépendant, il encaisse les honoraires et reverse aux mandataires leur quote-part.

Le réseau Cimm Immobilier s'occupe, lui, de la formation des négociateurs. Il leur fournit un « pack » d'outils comprenant entre autres un logiciel métier, un site Internet, une « hot line » juridique et pratique...

Une formation initiale sur le recrutement est programmée pour les futurs gérants franchisés, où leur sont présentés les méthodes et les outils les plus performants du réseau.

« Il n'y a pas besoin de local fixe ni de bureau pour exercer. Les franchisés n'ont pas à rencontrer les clients, sauf exception », commente Jean-Claude Miribel, directeur du réseau immobilier, avant d'ajouter : « Vous avez un profil de manager ? N'hésitez pas à nous contacter, la rentabilité attendue est impressionnante ! ».

Rejoindre autrement le réseau Cimm Immobilier

Il est possible aussi de rejoindre le réseau Cimm Immobilier de façon plus conventionnelle, en devenant agent commercial, en ouvrant une agence franchisée ou en montant une agence en succursale.

Devenir agent commercial est une solution intéressante pour démarrer une activité rentable sans investissement préalable. Le réseau propose des formations sur site, par conférence téléphonique ou via la chaîne de Web télévision interne.

En ouvrant une agence franchisée Cimm Immobilier, vous bénéficiez du savoir-faire et des outils d'un réseau de 35 ans. Vous êtes accompagné dans la recherche de local, dans le recrutement de collaborateurs, et vous disposez de programmes de formations performantes et continues.

Enfin, vous pouvez ouvrir une agence en « succursale ». La direction est assurée par le réseau Cimm Immobilier. Une solution avantageuse en attendant l'obtention de la carte professionnelle d'agent immobilier.



Si le projet de créer votre propre réseau de mandataires sous franchise Cimm Immobilier

vous intéresse, contactez directement Jean Claude Miribel, gérant fondateur de Cimm Immobilier.

Tél. : 06 62 90 73 20
jcmiribel@cimm-immobilier.fr



Pour plus d'informations

Tél. 04 76 48 24 31
www.cimm-immobilier.fr